

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**D'AUBIN**

----

**Séance du 14 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quatorze juin à 18 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

**Etaient présents** : MM. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – MM. Alain SOLIGNAC – Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Amélia AYORA – M. André MARTINEZ – Mme Brigitte RODRIGUEZ.

**Procurations** : Mme Laurianne VINCENT à Mme Brigitte CUESTA,  
M. Bernard D'IVERNIS à M. Michel BAERT,  
Mme Christine DELPOUVE à M. André MARTINEZ,  
Mme Anne-Marie PRIOLEAU à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

**Absents** : Mme Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE – Jean-Pierre BALDIT – Mme Mathilde KART-BENTRARI - Denis GRUSZKA – Francis GAUBERT – Mme Renée BELIERES -

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Brigitte CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Subventions – Rencontres Inter-Sportives  
(années scolaires 2021-2022 et 2022-2023).

Madame CUESTA, adjointe au Maire expose au Conseil Municipal de reconduire la subvention pour la prise en charge des frais de transport des rencontres inter-sportives pour nos écoles.

En effet ce dispositif avait été suspendu en 2020/2021 du fait du contexte Covid, et mis en attente en 2021/2022 au regard de l'incertitude d'une reprise des sorties.

La subvention sera versée sur le compte des Associations de Parents d'Elèves.

Il est donc proposé de verser une subvention de 3€/élèves (effectifs déclarés à la rentrée scolaire) aux Associations de Parents d'élèves de chaque école.

**2021/2022**

APE Jean BOUDOU	96 x 3 €	288 €
APE Jules FERRY	69 x 3 €	207 €
APE Marcel PAGNOL	34 x 3 €	102 €
		<b>597 €</b>

**2022/2023**

APE Jean BOUDOU	92 x 3 €	276 €
APE Jules FERRY	68 x 3 €	204 €
APE Marcel PAGNOL	38 x 3 €	114 €
		<b>594 €</b>

Ces subventions seront versées sur présentation de justificatifs.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **19 juin 2023**

Publiée ou Notifiée le **19 juin 2023**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



**B. CUESTA**



Pour extrait conforme,

Le Maire,



**M. BAERT**